



Pret personnel apres divorce qui doit payer

Par **erick80**, le **04/05/2010** à **18:57**

Bonjour, je paye 1 pret personnel comme co-empreunteur depuis 2006 : cause divorce comment obtenir que mon ex femme paye au moins la moitié de ce qu'il reste voir la moitié de ce que j'ai déjà versé ? merci d'avance

Par **Upsilon**, le **04/05/2010** à **22:47**

Bonjour et bienvenue sur notre site. Je vais avoir besoin d'un maximum de détails :
Régime matrimonial ? (communauté, séparation ?)
Date de l'ordonnance de non conciliation ?
Date du jugement de divorce / Des appels s'il y a lieu
Date de l'emprunt
Qu'entendez-vous par "emprunt personnel" ?
Le montant du prêt est-il raisonnable par rapport à votre situation financière commune au jour de la conclusion du prêt ?
L'argent a-t-il servi un but communautaire ?

Par **erick80**, le **05/05/2010** à **13:36**

Je suis divorcée depuis janvier 2008 sans appel divorce amiable 10 minutes. Je suis le prêt personnel. Elle emprunteur moi co-empreunteur. Emprunt de 32 000 euros. Son salaire 1200 environ et 2000 euros pour moi. L'argent a servi à acheter 1 appartement au Maroc. Puis nous avons acheté 1 deuxième que l'on a payé comptant qui est à son nom. Pendant le divorce on a mis d'accord pour que l'en garde soit 1 et moi l'autre. Seulement moi... par excès de confiance je n'ai pas fait de papier enfin bref maintenant elle réclame la vente de cet appartement pour obtenir 50 pour cent. Alors je me suis demandé si je pouvais récupérer au

moins la moitié de ce que j'ai versé
elle me a écrit très souvent
en vous remerciant
de votre réponse
recevez monsieur mes salutations distinguées